



Zig-Zag rando 57



Maison pour tous - Atrium - BP135 - Rue de Bretagne - 57141 Woippy Cedex
Pour nous contacter : <https://zigzagrando.com/wordpress/lgs-nous-contacter>

<https://www.zigzagrando.com>

SÉJOUR de RANDONNÉE PÉDESTRE en AUBRAC à LAGUIOLE

Du 11 au 18 septembre 2027

Organisateur/Animateur : Lucien SOWA - 06 52 55 50 71 - Animateur : Christian MOUTON - 06 05 28 97 39
lucien.sowa57@gmail.com christian.mouton@gmail.com



Arrivée le samedi 11 septembre 2027 - Accueil au lieu d'hébergement à partir de 17h

PRIX DU SÉJOUR : Tarif dégressif de 710 € si 18 participants à 670 € si le nombre d'inscrits atteint 24 personnes maxi (chambre individuelle 125 € en sus)

À régler avec votre préinscription le 15/10/2026 au plus tard, un 1^{er} versement de 100 €
Second versement de 300 € le 10 juin 2027 - Solde : 310 à 270 € (selon le nombre d'inscrits), pour le 10 août 2027

COMPRENANT :

- Pension complète, vin compris (sauf pour les paniers repas), du dîner du premier jour au petit-déjeuner du dernier jour,
- Hébergement en chambre de deux personnes (avec sanitaires privés),
- Draps et linge de toilette fournis,
- Repas servis en salle de restaurant ou panier repas (déjeuner), vin inclus, café le midi,
- Cocktail de bienvenue,
- Soirées animées,
- Taxe de séjour.

Adresse du séjour : Village de Vacances CAPFRANCE - Fleurs d'Aubrac

Route de Saint-Flour
12230 LAGUIOLE
Tél : 05 64 13 64 36

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris - Numéro d'immatriculation : IM075100382 - Tél. 01 44 89 93 90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique.
Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98
Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165
Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000
Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental
N° de Siret : 448 149 336 00043



PROGRAMME :

Toutes les randonnées se feront par covoiturage au départ du lieu d'hébergement (moins de 25 km de l'hébergement pour le plus éloigné). Les horaires pour chaque journée : Rendez-vous à 8h45 sur le parking pour un départ à 9h, sauf indications différentes la veille.

- /// **Samedi 11 septembre 2027** : Arrivée au village de vacances à partir de 17h - Cocktail d'accueil avant le dîner.
- /// **Dimanche 12 septembre 2027** : Boucle - Laguiole - Le Bousquet (+ Soulages-Bonneval [G1])
Groupe 1 - 18,9 km - D+ 500 m - IBP 63 
Groupe 2 - 13,3 km - D+ 330 m - IBP 45 
- /// **Lundi 13 septembre 2027** : Boucle - Vallée de la Truyère - Cascade du Saut du Chien (+ Canines [G1])
Groupe 1 - 14,2 km - D+ 513 m - IBP 58 
Groupe 2 - 11,3 km - D+ 477 m - IBP 53 
- /// **Mardi 14 septembre 2027** : Boucle - Cascade du Devèz (+ Puech du Roussillon [G1])
Groupe 1 - 18,1 km - D+ 760 m - IBP 78 
Groupe 2 - 10,3 km - D+ 342 m - IBP 42 
- /// **Mercredi 15 septembre 2027** : Vallée du Lot - Espalion et son patrimoine
Matin - Groupes 1 & 2 - Boucle de 8,7 km - D+ 242 m - IBP 34 
Après-midi - Groupes 1 et 2 - **Jeu de découverte d'Espalion** - 4,3 km - D+ 24 m - IBP 14 
- /// **Jeudi 16 septembre 2027** : Boucle - Aubrac au cœur depuis Saint-Urcize
Groupe 1 - 19,0 km - D+ 484 m - IBP 60 
Groupe 2 - 10,2 km - D+ 274 m - IBP 37 
À l'issue de la randonnée, visite de **La Petite Laiterie de l'Aubrac**, fromagerie artisanale à Saint-Urcize, qui crée des fromages bio au lait cru et propose dégustations, vente en magasin et produits locaux du plateau de l'Aubrac.
- /// **Vendredi 17 septembre 2027** : Boucle Abbaye de Bonneval depuis Le Cayrol
Groupe 1 - 13,9 km - D+ 510 m - IBP 57 
Groupe 2 - 11,9 km - D+ 473 m - IBP 53 
- /// **Samedi 18 septembre 2027** : Les chambres sont à libérer après le petit-déjeuner, avant 10h.

La cotation des randonnées est une estimation faite à partir des données du guide pratique de cotation des randonnées pédestres édité par la FFRandonnée. Ce guide est disponible sur notre site en page téléchargements.

Par ailleurs, le village de vacances Fleurs d'Aubrac propose au moins trois randonnées accompagnées par un guide local et quatre excursions accompagnées "Patrimoine" : visite d'une coutellerie, d'une fromagerie, d'une ferme aubracienne et de son exploitation agricole, petit train de Bozouls. Les participants au séjour auront donc la possibilité de choisir entre les randonnées suggérées par l'organisateur ou les activités proposées sur place, lesquelles, si elles sont payantes, seraient à la charge des participants.

Une journée est également organisée sur le plateau de l'Aubrac avec un déjeuner "Terroir" au Buron de Camejane (habitat traditionnel du berger des montagnes) où il est prévu de déguster un aligot de pays authentique (≈ 20 €).

Le programme est donc susceptible de changer, soit en fonction des desiderata ou intentions des participants, soit en fonction des conditions météorologiques.

RECOMMANDATIONS :

Il convient d'être normalement entraîné à la pratique de la randonnée pédestre pour apprécier pleinement ce séjour. Les randonnées seront organisées pour deux groupes de niveau. Les dénivelés sont variables suivant les niveaux et des variantes pourront vous être proposées pour les parcours les plus soutenus.

Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à prendre une gourde, un chapeau, des lunettes de soleil, de la crème solaire, une veste coupe-vent et quelques en-cas, sans oublier la bonne humeur.

**ZIG-ZAG RANDO 57**

Maison pour Tous
Atrium – BP 135
Rue de Bretagne
57141 WOIPPY Cédex
<https://zigzagrando.com/wordpress/lgs-nous-contacter>

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2 rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX
Tel: 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3 Place Marcel Paul 92000 Nanterre
Tel : 33(0)170966340 - Contrat n° 4000716162 /1

**ANNEXE 12 - NOTICE D'INFORMATION****Séjour du samedi 11 au samedi 18 septembre 2027 à LAGUIOLE**

La sortie est ouverte exclusivement aux adhérents de l'Association « ZIG-ZAG RANDO 57 » de fait licenciés pour l'année de validité du séjour.

Priorité est donnée aux membres licenciés à ZIG-ZAG RANDO 57 par rapport aux simples adhérents (voir règlement intérieur de l'association).

Nombre de participants : 18 au minimum - 24 au maximum

Dates : du samedi 11 septembre au samedi 18 septembre 2027 (7 nuitées)

Déplacements : en voiture personnelle - Rendez-vous sur place

**L'organisation d'un co-voiturage ne fait pas partie de la prestation.
Elle incombe aux participants, à leur seule et entière responsabilité.**

PROGRAMME :

Les participants sont attendus le samedi 11 septembre 2027 à partir de 17h sur le lieu d'hébergement.

Les six journées de randonnées ont lieu dans les environs et leur accès est assuré en covoiturage depuis le lieu d'hébergement. Elles permettront notamment la découverte des particularités du secteur, telles que le plateau de l'Aubrac, la vallée de la Truyère, Espalion et la vallée du Lot, des châteaux, des boralles et des cascades (description détaillée de la difficulté des parcours dans le flyer du séjour).

HÉBERGEMENT :

Village de Vacances CAPFRANCE - Fleurs d'Aubrac
Route de Saint-Flour
12230 LAGUIOLE
Tél : 05 64 13 64 36

COÛT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **710 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double (supplément chambre individuelle **25 €** par nuit et par personne - maximum 3 chambres individuelles).

Notre offre est établie sur la base de chambres doubles. Les personnes seules qui s'inscrivent à ce séjour acceptent explicitement d'être logées avec un.e autre adhérent.e., de leur choix ou non, et ce dans la limite des places disponibles à l'organisation en chambre double. En cas de refus de cette clause, deux possibilités sont offertes :

/// L'adhérent souscrit au supplément chambre individuelle sous réserve des disponibilités.

Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris - Numéro d'immatriculation : IM075100382 - Tél. 01 44 89 93 90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique.
Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.
Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98
Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165
Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000
Extension de l'immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental
N° de Siret : 448 149 336 00043

- /// Il demande l'annulation de sa pré-inscription à la réception des documents d'inscription.

Le prix comprend :

- /// L'hébergement en pension complète, vin compris (sauf pour les paniers repas), du dîner du premier jour au petit-déjeuner du dernier jour,
- /// Le café aux déjeuners (possibilité d'emmener vos thermos pour les paniers repas),
- /// Le logement en chambre standard à 2 lits avec sanitaires privés,
- /// Les draps et le linge de toilette fournis,
- /// La réunion d'information et le cocktail de bienvenue offert,
- /// L'animation des soirées organisée par le village de vacances,
- /// La taxe de séjour.

Ne sont pas compris :

- /// Les dépenses personnelles,
- /// Le transport jusqu'au lieu d'hébergement et les déplacements sur place,
- /// Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement),
- /// **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".**

INSCRIPTIONS :

ATTENTION : Le nombre de chambres individuelles est limité à 3.

Le supplément est à régler en même temps que la pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter de la date d'envoi du mail d'information qui coïncide avec la parution du séjour sur le site. Cette pré-inscription est matérialisée par la saisie en ligne sur le site, en page "**Inscriptions Séjours et Convivialités**" pour le séjour concerné et uniquement de cette manière. Le règlement du premier versement, via le dispositif sécurisé par carte bancaire ou par chèque, est à réaliser au plus tard 8 jours après la saisie sur le site.

La clôture des pré-inscriptions est fixée au **15/10/2026**.

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise 10 jours après la date de fin des pré-inscriptions. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et retour impératif sous 8 jours, du bulletin d'inscription et de l'ANNEXE 11 qui vous seront transmis après la clôture des pré-inscriptions et de la décision de poursuivre.

L'ouverture des pré-inscriptions prendra fin à la date limite précisée pour le premier versement ou de l'atteinte du quota de places disponibles.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du Bulletin d'Inscription sous 8 jours.

Tout document resté sous silence au bout de 8 jours vaut acceptation.

Le règlement de la réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, aux **assurances facultatives** proposées par la FFRandonnée au moyen du bulletin de **souscription assurances** joint à notre envoi. Cette assurance ne peut être souscrite plus tard.

Quel que soit votre choix, il vous faudra signer et cocher la phrase :

« Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances souscrites »

PAIEMENTS :

- /// Acompte de **100 €** à la préinscription (15/10/2026), plus montant du supplément de la chambre individuelle (125 €) pour les personnes intéressées. Date limite de l'inscription : **31/10/2026**
- /// Second versement : **300 € avant le 10 juin 2027**
- /// Solde du séjour : **310 € avant le 10 août 2027**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

Voir début du présent document.

FRAIS DE RÉOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Suivant les modalités de l'assurance souscrites par vos soins dans l'annexe 11.

Avant retour dans la limite du délai prescrit de 8 jours du bulletin d'inscription et de l'annexe 11 complétés et signés, la totalité des montants engagés est remboursée dans un délai de 15 jours à compter de l'annulation.

En cas d'annulation une fois le bulletin d'inscription et l'annexe 11 retournés dans les délais ou restés sous silence au-delà du terme de retour, il sera facturé 25 € de frais de dossier et le montant des sommes engagées non récupérables par Zig-Zag Rando 57 auprès de ses fournisseurs.

À sa demande, l'adhérent sera destinataire de la facture des frais qui lui restent imputés. Suivant le cas, le règlement des sommes dues par l'adhérent ou le remboursement des sommes trop perçues par Zig-Zag Rando 57 sera réalisé dans un délai de 15 jours après la date de fin du séjour.

À cet effet, il serait souhaitable de prendre une assurance ou vérifier l'éventuelle couverture par votre Carte Bancaire.

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Suivant les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide et inscrit à Zig-Zag Rando 57.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT, les primes d'assurances éventuellement souscrites et les frais de gestion de Zig-Zag Rando 57 resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra procéder à son inscription selon les modalités de Zig-Zag Rando 57 et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Le remboursement des frais à l'adhérent cédant son séjour ne pourra être effectué qu'une fois le remplacement validé.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association
<https://zigzagrando.com> - Page "Documents téléchargeables" de l'Espace Membres
ou directement à l'adresse : <https://zigzagrando.com/wordpress/documents-telechargeables>